

« Nous exhortons le pouvoir exécutif à améliorer les ressources des collectivités locales »

Suite de la page 2

Il se pose tout de même, madame, un problème. D'autant plus que malgré la promulgation de ladite loi, les collectivités locales se plaignent toujours de sa non effectivité. On parle d'une absence de textes d'application, du coup on a l'impression de faire du sur place. Que peut faire votre institution pour accélérer ce dossier ?

Je l'ai dit plus haut, c'est une loi qui concerne le gouvernement et le Sénat, il est donc de notre devoir de travailler ensemble afin que cette loi initiée en 1996 soit applicable après sa promulgation par le président de la République, chef de l'Etat. Le Sénat donc travaille en étroite collaboration avec le gouvernement afin de mettre en œuvre tous ces textes relevant du domaine réglementaire. De ce fait, le Sénat va créer une commission ad hoc chargée du contrôle de l'application desdites lois. Cette commission sera composée des sénateurs issus des trois groupes parlementaires qui siègent au Sénat.

Lors de la présentation au Sénat du projet de loi de finances 2017 par le gouvernement, au mois de décembre 2016, le ministre de l'Intérieur en Charge de la Décentralisation avait laissé entendre aux sénateurs que le gouvernement travaillait sur les grands axes des questions liées à la décentralisation et qu'une bonne partie des textes d'application seront soumis au Sénat et à l'Assemblée nationale au cours de cette première session ordinaire. Nous attendons donc que le gouvernement transmette les textes au Parlement. La présente session parlementaire a débuté le 1er mars dernier, nous pensons que le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer le processus.

Le Sénat participe également à ce qu'il convient d'appeler la diplomatie parlementaire. Estimez-vous que les élus actuels sont bien outillés pour mener à bien cette mission ? Y a-t-il des actions qui ont été menées à leur endroit ?

En effet, dès le début de chaque législature, une formation interne sur le travail parlementaire est organisée au profit des vénérables sénateurs tant au niveau des commissions qu'à l'international. Le Bureau du Sénat désigne des parlementaires à la proportionnelle de chaque groupe parlementaire qui vont représenter notre institution au sein des organismes interparlementaires tels que : l'Assemblée parlementaire ACP-UE, L'Union interparlementaire (UIF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Union parlementaire africaine (UPA), le Parlement panafricain. A titre de rappel, mes prédécesseurs feu Georges Rariri et feu René Radembo Coniquet ont présidé l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Les parlementaires ont instauré ces assemblées consultatives internationales à l'exemple de l'UIP et de l'APF avec qui nous avons développé des programmes de coopération pour la formation des fonctionnaires parlementaires et

pour le renforcement des capacités des sénateurs en matière de contrôle parlementaire et d'évaluation des politiques publiques. De même, nous avons bénéficié au Sénat de l'assistance technique du Sénat Français en matière de transfert de nouvelles technologies de la communication et de l'information par la création du site internet du Sénat. En outre, l'assemblée parlementaire de la francophonie a accordé au Sénat gabonais une expertise par le programme NORIA qui est un programme d'assistance technique des parlements du Sud en matière de nouvelles technologies de la communication et de l'information.

Il convient d'ajouter que plusieurs séminaires parlementaires ont été organisés à cet effet. Je pense, donc, que les sénateurs gabonais sont outillés pour mener à bien leurs missions. Toutes ces assemblées parlementaires internationales discutent de toutes les thématiques d'actualité tant sur le plan économique, politique, social, et environnemental mais également font un plaidoyer très important en faveur de l'égalité des sexes, notamment la représentation des femmes au sein des institutions décisionnelles politiques et économiques des pays.

Peut-être un mot sur la diplomatie parlementaire proprement dite ...

Je vous dirais simplement que la diplomatie parlementaire a beaucoup évolué, sans pour autant rivaliser avec les gouvernements qui sont chargés des négociations bilatérales et multilatérales sur le plan international. Le Sénat comme l'Assemblée nationale participe aux grands rendez-vous du monde parlementaire pour faire entendre la voix du Gabon et participer aux grandes décisions prises dans le cadre des assemblées parlementaires internationales tels que : APF, UIP, ACP/UE, UPA, PP, etc. Cette diplomatie résulte en premier lieu de la volonté d'affirmer et de renforcer la contribution des Parlements de part le monde. La diplomatie parlementaire répond surtout à une nécessité démocratique nouvelle. Elle porte la voix des peuples dans un monde qui s'unifie. Je pense que dans un contexte de mondialisation des expériences démocratiques et de multiplication des échanges, le Parlement bicaméral gabonais parvient à faire davantage entendre sa voix et à participer pleinement aux grands débats et autres échanges sur des enjeux internationaux. Afin de faire rayonner notre Parlement sur la scène internationale ; contribuer en permanence à l'édification d'une Communauté mondiale fondée sur les principes de valeurs tels que la démocratie, la paix, la justice, la prospérité et le développement.

En décembre dernier, un groupe de parlementaires du Sénat a pris part aux travaux de la 32e session de l'Assemblée parlementaire paritaire entre les pays ACP et l'Union européenne (UE) à Nairobi, au Kenya. Cette délégation a défendu avec succès, la position du Gabon contre le projet de Résolution des députés européens. Votre commentaire ?

Nous nous sommes longuement

exprimés sur cette question, notamment lors de notre déclaration solennelle du mardi 2 février 2017 à Libreville. Le Sénat à travers la section sénatoriale ACP-UE du Gabon avait vivement condamné cette Résolution proposée par quelques groupes parlementaires européens. Pour nous, le texte adopté par les députés européens était une réponse à l'échec de la Résolution présentée à Nairobi qui portait sur la situation post-électorale au Gabon. A Nairobi, la première résolution proposée par l'Union Européenne et défendue vigoureusement par les représentants du Gabon et ceux du groupe ACP avait été rejetée. A Bruxelles le 02 Février dernier, les députés de l'Union Européenne, en l'absence du groupe ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ont adopté une résolution vidée de sa substance initiale portant cette fois sur l'Etat de droit en République Démocratique du Congo et au Gabon. C'est pourquoi, nous attirons l'attention des Gabonais à redoubler de vigilance et à privilégier la voix du dialogue.

Madame le président, aujourd'hui encore, certains acteurs politiques, même ceux de la société civile, critiquent l'existence du Sénat, estimant que cette institution ne sert à rien et qu'elle coûte trop cher au budget de l'Etat. Ces derniers souhaitent d'ailleurs sa suppression pure et simple. Vingt ans après sa création, que leur répondez-vous ?

C'est un faux débat. Le bicamérisme gabonais est un bel exemple de démocratie. Bien qu'étant une jeune institution, le Sénat a, au cours des différentes législatures, œuvré à l'amélioration du corpus législatif de notre pays. Au terme de ses vingt ans, nous pouvons réaffirmer que le Sénat joue dignement sa partition dans le paysage parlementaire gabonais. L'existence du Sénat depuis vingt ans a donné de la vivacité au débat parlementaire et contribué à la consolidation de la démocratie dans notre pays. En créant cette seconde chambre du Parlement, le président de la République de l'époque, feu Omar Bongo Ondimba expliquait que « l'expérience tirée de l'évolution des peuples et le souci permanent de toujours mieux répondre

aux aspirations des Gabonais ont permis d'engager opportunément, le pays dans une réforme profonde de ses institutions en vue d'adapter celles-ci à la démocratie pluraliste ». Les raisons qui amènent donc à la mise en place du Sénat au Gabon sont autant politiques que techniques. L'existence d'une deuxième chambre du parlement est un levier supplémentaire de la démocratie. Il est prouvé que l'examen successif d'un texte de loi par deux chambres vaut mieux que par une.

La crise économique et financière que connaît notre pays actuellement a-t-elle des conséquences sur le fonctionnement de votre institution ?

La crise que connaît notre pays n'est pas spécifique au Gabon, elle est internationale. Malheureusement, chez nous elle se ressent fortement en raison de notre dépendance aux ressources pétrolières qui ont connu, depuis plusieurs années, une baisse drastique qui freine ainsi notre élan de développement. Cette crise n'épargne aucune administration. Toutes les institutions du pays, y compris le Sénat, connaissent quelques perturbations quant à leur fonctionnement. Ce qui est tout à fait normal. Nous avons connu une baisse importante de notre budget de fonctionnement et d'investissement ces dernières années. Nous devons nous adapter au nouvel environnement économique. A titre d'exem-

ple, nous avons suspendu en 2016 notre participation à certaines réunions des organisations interparlementaires.

Madame le président, nous sommes arrivés au terme de cet entretien. Avez-vous des perspectives pour la suite de la présente Législature qui s'achèvera en 2021 ?

Je pense que nous devons poursuivre l'œuvre entamée par nos prédécesseurs de consolider et de renforcer l'Etat de droit et la démocratie dans notre pays. Comme je vous le disais, le Sénat assure une gestion de proximité et de prospective à l'endroit des collectivités locales. Notre souhait est de renforcer la collaboration avec les élus locaux de nos circonscriptions administratives respectives, la rendre plus dynamique et opérationnelle en prenant toujours en compte les aspirations de nos populations et en leur offrant de meilleurs services sociaux de base. Pour cela, nous exhortons le pouvoir exécutif à améliorer les ressources locales et assurer un contrôle efficient de la fiscalité. Pour conclure, permettez-moi de vous réitérer, au nom du Sénat, mes remerciements pour cette opportunité que votre journal m'a offerte, me permettant ainsi d'échanger avec vous sur la Chambre haute du Parlement, à l'occasion de son 20e anniversaire. Merci.



ECIG

www.ecig-gabon.com
ecig.gabon@gmail.com

OFFRE SPECIALE
DU 15 FEVRIER 2017
AU 30 AVRIL 2017





3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



PNEUS DU GROUPE **Continental**

Nos points de ventes

Z.I. OLOUMI (face FOPi entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi : +241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45
OKALA (BALLON D'OR) ouvert 7/7 jrs : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00